



**DECLARATION DU REPRESENTANT DES ORGANISATIONS
AUTOCHTONES DE CENTRAFRIQUE SUR L'ANNEE DES LANGUES DES
PEUPLES AUTOCHTONES.**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres,

Messieurs les représentants des institutions internationales,

Messieurs les représentants des différents organes des Nations Unies,

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole pour évoquer la situation des Peuples Autochtones vivant en République Centrafricaine.

La République Centrafricaine a marqué son adhésion à plusieurs instruments juridiques internationaux dont ceux relatifs à la promotion et de la protection des droits humains et des droits spécifiques des Peuples Autochtones.

L'année 2019 est dédiée aux langues des Peuples Autochtones.

Je voudrais rappeler que la République Centrafricaine, compte deux communautés des Peuples Autochtones à savoir :

- 1- Les BaAka, communément appelés pygmées qui parlent la langue « Yaka ou Aka » ;
- 2- Les Peulhs, communément appelés Mbororo qui parlent le « Fulata, arabe tchadien » ;

La situation de la langue des Peuples Autochtones BaAka est des plus alarmantes car elle connaît deux grandes menaces à savoir :

- ✓ La « colonisation »¹
- ✓ La rupture de la transmission de la tradition.

Les communautés bantoues des forêts qui, jadis, étaient considérés comme des « maitres » ont imposé leurs langues aux Communautés BaAka avec lesquelles elles partagent le même terroir.(Cas de la Lobaye et une partie de la Sangha Mbaéré)

Aussi, concernant la rupture de la transmission de la tradition à la jeune génération, il est regrettable de constater que la jeune génération, influencée

¹ Colonisation faite par des populations bantoues locales



par d'autres cultures et par manque d'estime de soi, nie la tradition autochtone BaAka.

Cette situation met en danger la pérennité de la langue et ainsi de la culture des Peuples Autochtones BaAka de Centrafrique.

Fort de ce constat, nous formulons ces recommandations :

- **A l'intention du Gouvernement de la République Centrafricaine**
 - ✓ Créer une structure au sein du Ministère Chargé de la Culture un Programme de promotion des langues et Cultures des Peuples Autochtones
- **A l'intention des institutions internationales (principalement l'UNESCO) :**
 - ✓ Soutenir les actions des organisations des Peuples Autochtones qui œuvrent déjà pour la promotion de patrimoine culturel ;
 - ✓ Encourager le Gouvernement Centrafricain à créer une institution spéciale de promotion des langues et des cultures des Peuples Autochtones.
 - ✓ Améliorer le travail des organisations autochtones en leur octroyant les moyens adéquats ;

Je vous remercie